

Canalisations et branchements

S E D I F - E A U



Nos réalisations : nos références

› Syndicat des Eaux d'Île-de-France- France

Entretien des canalisations, des branchements et des équipements

Modifications des canalisations

Renouvellement des branchements et installation des branchements neufs

› Données contractuelles

- › Maître d'ouvrage : Syndicat des Eaux D'Île-de-France (SEDIF)
- › Exploitant : Veolia Eau
- › Début de contrat : 1962

› Enjeu et contexte

Dans le cadre de la délégation du Service Public de l'eau potable confiée à Veolia Eau, la SADE assure, sur le territoire de 144 communes d'Île-de-France, l'ensemble des travaux neufs et de renouvellement du réseau (pour les Ø inférieurs ou égaux à 300 mm) et des branchements, et l'entretien préventif et curatif de l'ensemble du réseau. Ces prestations concourent au maintien en toutes circonstances de la continuité du Service Public de l'eau.

› Chiffres clés

- › Population desservie : 4,3 millions d'habitants
- › Taille du réseau d'eau potable :
 - 8 784 km de canalisations
 - 567 127 branchements (de Ø 20 mm à 300 mm),
 - 541 406 compteurs (de Ø 15 mm à 300 mm),
 - 3 usines de production d'eau d'une capacité totale de 1,6 millions de m³/jour



› Travaux réalisés

- › Travaux neufs de renouvellement et de modifications de canalisations : 53 000 ml/an, du Ø 63 mm au 300 mm
- › Branchements neufs réalisés : 3 200 unités/an
- › Modernisations de branchements réalisées : 3 700 unités/an
- › Interventions d'entretien sur réseau : 5 800/an (dont 1 900 sur fuites)
- › Interventions d'entretien sur branchements : 17 500/an (dont 9 200 sur fuites)

› La réponse de la SADE

- Disponibilité 7 jours/7 – 24 heures/24 de personnel d'exécution et d'encadrement et de moyens d'intervention
- Déploiement de techniques alternatives permettant de réduire les impacts à l'environnement
- Mise en oeuvre d'un protocole « Chantiers Propres » de dispositions comportementales et techniques
- Sécurisation des interventions.

› Les résultats obtenus

- › Délai d'intervention sur fuites inférieur ou égal à 1 h 30 dans 90 % des cas
- › Délai de réparation de fuites inférieur ou égal à 3 h 30 dans 90 % des cas
- › Gestion satisfaisante des situations de crise
- › Réduction de 30 % du taux de sinistralité gaz et électricité en 5 ans
- › 30 % de travaux de renouvellement et de modification des canalisations réalisés par des techniques sans tranchée (40 % pour les diamètres inférieurs ou égaux à 125 mm) : forage dirigé, extraction, tubage
- › Développement des éco-travaux : exécution de 95 % des renouvellements de branchements par des techniques sans tranchée
- › Economie de 4 000 tonnes d'équivalent CO₂ par an
- › Réalisation des réfections de sols définitives (béton bitumineux) dans des délais inférieurs à 5 jours dans 80 % des cas

sade



Direction Régionale Ile-de-France
56 rue Hussenet - 93116 Rosny-sous-Bois
Tél. : 01 48 12 63 00 - Fax : 01 45 28 99 09
www.sade-cgth.fr

